

**La beauté de la liturgie catholique en héritage...  
pour les générations futures**

# Les Legs, Donations et Assurances-vie

pour



## Una Voce



### **Informations et Conseils**

#### Sommaire

p. 2-3	Léguons notre joie d'aimer la beauté de la liturgie !
p. 4	Le legs
p. 5	Quelle forme de testament choisir ?
p. 6	Quelques conseils pratiques
p.7-8	Modèles de testaments
p. 9	La donation
p. 10	Le rôle et l'importance de votre notaire
p. 11	Les assurances-vie
p. 12	<i>Una Voce</i> a besoin de vous !

Association « Una Voce », 45 avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge

## Présentation



### Léguons notre joie d'aimer la beauté de la liturgie !

**Patrick Banken**  
Président d'Una Voce

*Grâce à vos legs, donations et assurances-vie en faveur de notre fonds de dotation, aidez-nous à pérenniser notre mission : la promotion de la liturgie latine, du chant grégorien et de l'art sacré dans le sein de l'Eglise catholique romaine.*

#### Principales activités d'Una Voce •

Sa **revue bimestrielle**, une publication reconnue comme référence en ce domaine et unique en France, aborde des sujets originaux, sur la technique du chant grégorien, pour les débutants (initiation) et pour les choristes plus avancés (perfectionnement). Sont également traités des sujets sur la liturgie, l'art et la musique sacrés, l'hagiographie, ainsi que l'histoire religieuse. Mais aussi des reportages et comptes rendus de manifestations, des entretiens, des recensions de livres et de disques, une revue de presse, etc...



#### Chant grégorien, prière chantée



L'Association présente une **émission radio hebdomadaire** d'environ une heure, réalisée par Patrick Banken. Elle fait entendre du chant grégorien essentiellement – excluant donc la polyphonie et présente les chants de la messe du dimanche ainsi que parfois de l'office, ou bien encore d'une fête de la semaine suivante, d'un kyrie, d'un credo, etc. Un commentaire explique l'origine des pièces, commente leur texte et de quelle façon la mélodie l'exprime.

Une vraie formation liturgique est ainsi dispensée à travers « la prière chantée de l'Eglise ».

Una Voce offre de nombreux services sur son site internet : <https://www.unavoce.fr>.

Ce site permet de donner des informations plus fréquentes que la revue. Il fournit mille renseignements, depuis la localisation des lieux de culte de messes traditionnelles, des chefs de chœur grégorien, des organistes, des correspondants locaux Una Voce, des chants grégoriens du dimanche à venir, jusqu'à l'actualité brûlante en passant par le soutien à des chorales que nous présentons volontiers etc.



### Una Voce, proche de ses adhérents

Nous voulons continuer encore longtemps à apporter un soutien spirituel aux personnes qui ne peuvent plus se rendre à l'église en leur permettant d'écouter les chants de la messe commentés. Notre souci constant est une plus grande proximité avec les femmes et les hommes qui nous écoutent. Mais nous devons aussi affronter de nouveaux défis : toucher de plus larges et jeunes audiences, les générations futures. Nous n'y parviendrons pas sans vous. Dès maintenant, nous voulons conférer un nouvel élan, un surcroît de rayonnement, à notre foi en Dieu.

### Comment cela est-il possible ?

Tout cela est rendu possible par le **soutien** sans cesse **renouvelé** de **plusieurs générations de donateurs** qui nous donnent **les moyens financiers** indispensables à **la réalisation de notre mission**. Quarante pour cent de nos ressources sont des dons !

Pour ce faire, nous avons créé en **2021** le **Fonds de Dotation Una Voce** qui nous permet de recevoir des **legs, assurances-vie et donations** exempts de tous droits de succession.

Du fond du cœur, je **vous remercie** de vous sentir concerné par cette possibilité. Vous trouverez ci-après quelques informations vous permettant de rédiger un **acte en notre faveur**. Petit ou grand, votre **geste n'a pas de prix**. Seule **votre volonté compte**. Avec vous, la **vocation d'Una Voce** est de **partager le bonheur de la prière chantée**. Vous pouvez **léguer votre joie d'aimer la beauté de la liturgie** !

*Mes prières fraternelles vous accompagnent*

Patrick Banken, Président

*Avec ma plus profonde reconnaissance pour votre généreuse attention, quelle qu'elle soit !*

Philippe Fabre, Responsable des legs, donations et assurances-vie, est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous apporter des précisions en toute confidentialité. Sa ligne directe est le 06 23 00 21 56. N'hésitez pas à l'appeler ou à lui laisser un message.

## Le Legs

---

### Magnifique geste de philanthropie et d'espoir pour pérenniser notre mission

Afin de soutenir durablement notre action tout en ménageant vos proches et sans vous déposséder de vos biens jusqu'au jour de votre décès, vous pouvez faire un legs en faveur d'*Una Voce* et concrétiser ce choix par testament.

### Qu'est-ce qu'un testament ?

Le testament est un document écrit, daté et signé, par lequel vous précisez vos volontés concernant la transmission de vos biens après votre mort.

### Pourquoi un testament ?

Sans testament, vos biens sont transmis aux héritiers désignés par la loi. Si vous n'avez pas d'héritiers, votre patrimoine sera dévolu à l'État. Le testament vous permet d'organiser librement la transmission de vos biens.

**La transmission de tout ou partie de votre patrimoine à *Una Voce* est exempte de tous droits de succession et de mutation à condition d'être faite au : Fonds de dotation *Una Voce* – 45 avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge.**

Il existe principalement deux formes de testaments :

#### **Le testament olographe**

Le testament olographe, c'est-à-dire manuscrit, est le plus utilisé. Il suffit qu'il soit écrit en entier, daté et signé de votre main. Un testament dactylographié n'est pas valable. Si votre succession est simple, si vous n'avez pas d'héritiers, cette formule très souple et pratique ne posera pas de problèmes. C'est pourquoi nous vous proposons ci-après quelques conseils et modèles vous permettant d'établir vous-même ce document.

#### **Le testament authentique**

Le testament authentique est dicté soit à un notaire en présence de deux témoins, soit à deux notaires qui en dressent acte.

## Quelle forme de testament choisir

---

### Le testament olographe

L'avantage du testament olographe est que vous pouvez le rédiger à tout moment et en tout lieu. De plus, il peut demeurer secret. Si vous ne souhaitez pas le déposer chez votre notaire, il peut être conservé par devers vous ou remis à une personne de confiance. Il a pourtant un inconvénient : il peut ne pas être retrouvé au moment du règlement successoral s'il a été conservé chez vous. C'est pourquoi il est souhaitable qu'il soit déposé chez votre notaire. En outre, il est nécessaire que vous en adressiez une copie à *Una Voce*, à l'attention du **Secrétaire général**, 45 avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge.

### Le testament authentique

L'avantage du testament authentique est que sa forme et son contenu ne pourront pas être contestés. S'agissant d'un acte notarié, le notaire sera le garant de sa bonne conservation et de son application.

### Que peut-on léguer à *Una Voce* ?

1/ La totalité de votre patrimoine : le legs universel

Le legs universel est la disposition par laquelle vous léguerez la totalité de votre patrimoine à une seule personne physique ou morale.

2/ Votre patrimoine et un bien : le legs universel avec legs particulier

Le legs universel avec legs particulier est celui qui institue une personne physique ou morale légataire universelle, mais avec la charge pour celle-ci de délivrer l'un de vos biens à une autre personne.

3/ Une partie de votre patrimoine : le legs à titre universel

Le legs à titre universel est celui qui porte sur une partie déterminée de votre patrimoine (exemples : un quart, un tiers, la totalité de vos biens meubles ou immeubles...).

4/ Un bien déterminé : le legs à titre particulier

Le legs à titre particulier porte sur un ou plusieurs biens identifiés. Il peut s'agir d'une somme d'argent, d'un compte bancaire, d'un portefeuille-titres, d'un appartement, d'une maison, etc...

**Vous trouverez pages 7 et 8 quatre modèles de testaments vous permettant de rédiger vous-même celui qui vous convient en fonction de votre choix.**

## Quelques conseils pratiques

---

### Pouvez-vous modifier le contenu de votre testament ?

OUI, à tout moment, et quelle que soit sa forme (olographe ou authentique), le testament initialement établi peut être modifié ou complété par un avenant dit « codicille ». Celui-ci devra être écrit en entier, daté et signé de votre main ou établi par un notaire dans les formes du testament authentique. Votre testament peut même être révoqué par un autre, rédigé par vous quand vous le souhaitez.

### Comment retrouver votre testament au moment du règlement successoral ?

Le notaire qui sera chargé du règlement de votre succession ne sera pas forcément celui auprès duquel votre testament aura été déposé. Il est donc recommandé de demander au notaire qui détient votre testament, d'inscrire celui-ci au *fichier central des dispositions de dernières volontés*. Cette formalité permet à tout notaire chargé du règlement successoral de connaître les coordonnées de l'autre notaire qui détient votre testament.

### Quelle précaution prendre en cas de legs à titre universel ou à titre particulier en faveur d'Una Voce ?

Si vous n'avez pas d'héritier, il est indispensable que le testament prévoie un légataire universel, car c'est lui qui sera chargé de délivrer à *Una Voce* le legs à titre universel ou à titre particulier (voir exemples pages 7 et 8). À défaut, le règlement successoral par le notaire pourrait s'en trouver compliqué. Il est à noter que si c'est plus pratique pour vous, le **Fonds de dotation Una Voce** peut assumer cette charge et être désigné légataire universel.

### Pouvez-vous léguer à Una Voce sans risquer de déshériter vos propres enfants ?

OUI, dans tous les cas et quel que soit le type de legs. Car la loi assure aux ascendants (parents, grands-parents), aux descendants (enfants, petits-enfants), et au conjoint survivant une partie de la succession dite « réserve », même si votre testament ne le mentionne pas expressément.

*Ayez l'assurance que toutes vos volontés seront intégralement et scrupuleusement respectées, y compris si votre testament prévoit des « clauses annexes » telles que les frais d'obsèques, le règlement de votre succession si le « Fonds de dotation Una Voce » est désigné légataire universel.*

## Modèles de testaments

---

### Comment rédiger votre testament olographe ?

Nous vous proposons ci-après quelques formules de testaments olographes dont vous pouvez vous inspirer pour rédiger vous-même, de façon manuscrite, celui qui vous convient.

#### 1/ Formule de legs universel simple

*Ceci est mon testament qui révoque toutes dispositions testamentaires antérieures.*

*Je soussigné(e) ..... Époux(se) .....  
né(e) à ..... le ..... demeurant à .....*

*institue le **Fonds de dotation Una Voce** dont le siège social est 45 avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge, mon légataire universel.*

*Je nomme son Président mon exécuteur testamentaire avec les pouvoirs de saisine les plus étendus.*

*Écrit de ma main à ..... le .....*

*Signature*

#### 2/ Formule de legs universel avec legs particulier

*Ceci est mon testament qui révoque toutes dispositions testamentaires antérieures.*

*Je soussigné(e) ..... Époux(se) .....  
né(e) à ..... le ..... demeurant à .....*

*institue le **Fonds de dotation Una Voce** dont le siège social est 45 avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge, mon légataire universel.*

*Je nomme son Président mon exécuteur testamentaire avec les pouvoirs de saisine les plus étendus.*

*Mon légataire universel aura la charge de délivrer le legs à titre particulier suivant :*

*À Mme, Melle ou M. .... demeurant à .....*

*- ma voiture,*

*ou*

*- une somme de..... Euros.*

*Écrit de ma main à ..... le .....*

*Signature*

### 3/ Formule de legs à titre universel

*Ceci est mon testament qui révoque toutes dispositions testamentaires antérieures.*

*Je soussigné(e) ..... Époux(se) .....*

*né(e) à ..... le ..... demeurant à .....*

*Institue Mme, Melle ou M. .... demeurant à .....*

*mon légataire universel à charge pour celui-ci de délivrer le legs à titre universel suivant :*

**au Fonds de dotation Una Voce dont le siège social est 45 avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge, mon légataire universel :**

• *1/3 ou 1/4 (...) de mon patrimoine,*

*ou*

• *mon patrimoine mobilier,*

*ou*

• *mon patrimoine immobilier,*

*Écrit de ma main à ..... le .....*

*Signature*

### 4/ Formule de legs à titre particulier

*Ceci est mon testament qui révoque toutes dispositions testamentaires antérieures.*

*Je soussigné(e) ..... Époux(se) .....*

*né(e) à ..... le ..... demeurant à .....*

*Institue Mme, Melle ou M. .... demeurant à .....*

*mon légataire universel à charge pour celui-ci de délivrer le legs à titre particulier suivant :*

**au Fonds de dotation Una Voce dont le siège social est 45 avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge, mon légataire universel.**

• *la somme de ..... Euros,*

*ou*

• *mon portefeuille-titres à la banque .....*

*ou*

• *mon appartement/ma maison de ..... Rue .....*

*Écrit de ma main à ..... le .....*

*Signature*



## La Donation

---

### Qu'est-ce qu'une donation ?

La donation n'a rien à voir avec le legs. Car c'est un acte par lequel vous pouvez transférer de votre vivant, de façon immédiate et irrévocable, la propriété d'un bien à une autre personne physique ou morale, par exemple *Una Voce*, sous réserve que l'opération ne porte pas atteinte aux droits de vos héritiers légaux.

### Que peut-on donner ?

La donation peut porter sur un ou plusieurs de vos biens meubles ou immeubles (somme d'argent, portefeuille-titres, maison, appartement...).

### La donation, de quelle nature ?

La donation peut être consentie en pleine propriété, c'est-à-dire sans réserve. Mais elle peut aussi ne porter que sur la nue-propriété d'un bien, si vous souhaitez réserver son usufruit au profit d'une autre personne la vie de celle-ci durant. Elle peut également concerner un bien loué ou non. Enfin, la donation peut porter sur les revenus d'un bien loué ou d'un portefeuille-titres.

### Comment procéder ?

Vous pouvez nous informer de votre décision de faire une donation en faveur de notre association par courrier au siège du « *Fonds de dotation Una Voce* », 45 avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge.

Une fois acceptée par son Conseil d'Administration, la donation devra obligatoirement être régularisée par acte notarié.

Cette signature pourra intervenir auprès du notaire de votre choix : le vôtre ou celui de l'association si vous le souhaitez.

Pour plus de clarté, il est conseillé d'adresser une simple copie de votre lettre au **Secrétaire général d'Una Voce**, 45 avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge.

## Le rôle et l'importance de votre notaire

---

Le notaire est un officier ministériel, nommé par le Garde des Sceaux, investi de la puissance publique. Il intervient dans les différentes opérations importantes pouvant avoir une incidence sur votre patrimoine.

**Il n'est pas strictement nécessaire de s'adresser à un notaire pour faire hériter le *Fonds de dotation Una Voce*, mais c'est fortement conseillé.**

En effet, il est possible de constater à l'ouverture d'un testament que certaines formes exigées par la loi ne sont pas respectées. Il peut arriver que, des clauses étant jugées non légales ou valables, des héritiers contestent l'ensemble du testament pour le faire annuler.

**De plus, le notaire assurera en son office la conservation du testament et procédera à l'inscription de son existence au fichier central des dispositions de dernières volontés (fichier national), garantissant ainsi sa pleine et entière exécution.**

Par sa formation, sa fonction et son expérience, votre notaire saura utilement vous conseiller. Il vous permettra de lever les ambiguïtés et d'écartier les rédactions non conformes à la loi qui risqueraient de modifier l'exécution de vos volontés.

Lié par le secret professionnel, votre notaire vous garantit la discrétion absolue sur l'existence et le contenu de votre testament.

**Pour écartier toute difficulté au moment du règlement de la succession, il conviendra que le legs soit expressément attribué au "*Fonds de dotation Una Voce*", 45 avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge", et non pas à "Una Voce".**

Renseignements au secrétariat : 06 23 00 21 56

## Les assurances-vie

---

Les contrats d'assurance-vie sont pour la plupart souscrits auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurances.

Afin d'éviter toute possibilité de confusion future, il est important de ne pas se limiter à la formule pré-imprimée dans la clause bénéficiaire du contrat « *mes ayants droit...* », mais d'identifier clairement le bénéficiaire en y inscrivant son nom et son adresse. Par exemple : « **Le Fonds de dotation *Una Voce* – 45 avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge** ».

De plus, afin d'être assuré que votre volonté sera respectée, il est souhaitable de nous prévenir de votre décision, et de nous adresser par simple courrier à l'attention du **Secrétaire général d'Una Voce**, 45 avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge, les coordonnées de la compagnie d'assurances ou de l'organisme bancaire auprès duquel le contrat a été souscrit, ainsi que vos nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance.

Il est à souligner que depuis quelques années, les associations faisant appel à la générosité du public reçoivent de plus en plus de produits d'assurance-vie.

### Pour *Una Voce* laissez parler votre cœur

#### Aidez-nous à pérenniser notre mission

- ◆ **SOUTENIR** la seule émission radio présente chaque semaine sur Radio-Courtoisie et sur son propre site web [www.unavoce.fr](http://www.unavoce.fr)
- ◆ **PERMETTRE** aux personnes confinées, malades, handicapées ou très âgées d'entendre les chants de la messe et les commentaires spirituels
- ◆ **APPORTER** aux personnes isolées ou immobilisées un soutien spirituel et un réconfort moral.
- ◆ **PROPOSER** à un large public des services de qualité qui aident nos contemporains dans leur quête du sens de la vie au sein d'un monde largement déchristianisé.
- ◆ **CONTRIBUER** ainsi à donner de l'Église et des catholiques une image plus vraie, dynamique et renouvelée

## Una Voce a besoin de vous

Grâce à vos legs, donations ou produits d'assurance-vie, nous **serons présents dimanche après dimanche et pour longtemps encore auprès de vous.**

Soutenez notre mission de promotion de la beauté de la liturgie et des arts sacrés. **Pour les générations futures, aidez-nous à être signe de Foi, d'Espérance et de Charité.**

**D'avance, toute l'équipe d'Una Voce vous remercie du geste que vous ferez.**



Pour toute précision, n'hésitez pas à contacter **Philippe Fabre**, membre du Conseil d'Administration. Il se tient à **vo**tre entière disposition.

Écrivez-lui ou téléphonez-lui. Sa ligne directe est le **06 23 00 21 56**. Son adresse e-mail est : **philippe.fabre@unavoce.fr**

## Encore merci !

Una Voce – 45 avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge  
Tél 01 42 93 40 18 - <https://www.unavoce.fr>



### COUPON-CONTACT

À retourner à Una Voce – Philippe Fabre,  
45 avenue Aristide Briand – 92120 Montrouge

- OUI**, je souhaite que Philippe Fabre, Responsable des legs, donations et assurances-vie, me contacte.

Mon téléphone est le ....., et je souhaite être appelé(e) le jour de la semaine suivant ....., plutôt entre .....h et ..... h.

Mes coordonnées :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par Una Voce dans un fichier informatisé, à des fins de gestion interne pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité ; elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation de ces finalités. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des données vous concernant. Merci d'adresser votre demande au 06 23 00 21 56 ou par mail à [unavoce-france@unavoce.fr](mailto:unavoce-france@unavoce.fr)